

La SNCF renvoyée devant le tribunal pour «homicide involontaire» après la mort d'un adolescent

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 1 heure ,

Mis à jour il y a 1 heure



Un jeune lycéen de 15 ans est décédé après avoir heurté un train, au passage à niveau de Wavrin, dans le Nord, le 17 octobre 2016. *Mathias Engel / stock.adobe.com*

Le jeune homme avait été percuté par un train en 2016 à un passage à niveau. La famille dénonce une mauvaise sécurisation de la voie piétonne.

La SNCF est renvoyée devant le tribunal correctionnel pour «*homicide involontaire par personne morale*», près de six ans après le décès en octobre 2016 d'un adolescent heurté par un TER à un passage à niveau à Wavrin (Nord), a-t-on appris mercredi 8 mars auprès de la famille.

SNCF Mobilités, devenue Société Nationale SNCF, et SNCF Réseau seront jugés devant le tribunal correctionnel de Lille, à une date encore indéterminée, ont indiqué les parties civiles. Selon l'enquête, il leur est reproché d'avoir «*involontairement causé la mort*» de l'adolescent, notamment par «*négligence*» ou «*manquement à une obligation de sécurité*».

«Pour la mémoire de mon fils»

Les deux entités avaient été mises en examen pour homicide involontaire en avril 2022. «*Ce renvoi est une étape primordiale pour la mémoire de mon fils*», a dit à l'AFP Denis Cottin, le père de la victime. «*On se doit d'aller jusqu'au bout pour que notre fils soit reconnu victime d'une négligence*» de sécurisation, a-t-il aussi estimé. «*Les parents ont vraiment fait tout ce qui était en leur pouvoir, ce sont des personnes qui forcent le respect*», a commencé leur avocat Me Quentin Lebas, espérant que le procès soit programmé «*courant 2023*».

Le 17 octobre 2016, le lycéen âgé de 15 ans, était décédé après avoir été heurté par un train au passage à niveau de la gare de Wavrin, alors qu'il traversait les voies pour aller prendre le train qui devait l'emmener au lycée. Selon le récit de sa famille, qui se bat depuis pour une meilleure sécurisation de ce passage à niveau, si les demi-barrières pour les voitures étaient alors abaissées, le passage des piétons restait possible.

Les parents estiment aussi que les travaux effectués depuis l'accident sur ce passage à niveau restent très insuffisants. «*Comme depuis le début, on demande encore l'installation de quatre demi-barrières et d'un souterrain pour les piétons, cyclistes et usagers du TER*», a détaillé Denis Cottin. Contactée ce mercredi soir, la SNCF n'était pas en mesure de répondre dans l'immédiat.

À VOIR AUSSI – Un homme de 24 ans placé en garde à vue pour le meurtre d'un étudiant dans le 16e à Paris

À lire aussi

Femme tuée par son ex-conjoint en Gironde : Darmaproust demande une enquête de l'IGGN

► [REGARDER LA VIDÉO](#)

Affaire Palmade : l'humoriste transféré dans un autre hôpital

► [REGARDER LA VIDÉO](#)

Enquête, état des victimes, détention provisoire : les suites de l'affaire Pierre Palmade

